



LE PREMIER RECOURS CLIMAT CONTRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA RUSSIE

Résumé : Pour la première fois, une action en justice est formée devant une cour fédérale russe contre le gouvernement concernant les mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Russie. Le 10 octobre 2022, la Cour Suprême de la fédération de Russie refuse d'examiner la requête formulée à l'encontre de l'insuffisance des mesures prises par la Russie face au dérèglement climatique. Cette demande était portée par le Groupe Helsinki de Moscou (une organisation russe de défense des droits de l'Homme), Ecodefense (une ONG environnementale) et dix-huit individus issus de diverses organisations environnementales et de défense des droits de l'Homme, notamment des membres de diverses populations indigènes, particulièrement touchées par le réchauffement climatique en Russie.

Sources :

<https://www.theguardian.com/world/2022/sep/13/first-climate-lawsuit-russia-emissions>

<https://www.themoscowtimes.com/2023/10/02/in-historic-first-russian-activists-appeal-to-european-rights-court-for-climate-justice-a82623>

<https://climaterightsdatabase.com/2023/08/04/ecodefense-and-others-v-russia/>

<https://www.coe.int/fr/web/portal/-/russia-ceases-to-be-party-to-the-european-convention-on-human-rights>

<https://vsrf.ru/lk/practice/cases/11558914>

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/01/russia-court-order-to-liquidate-moscow-helsinki-group-human-rights-organization-unlawful/>

<https://www.reuters.com/world/europe/russias-first-climate-lawsuit-filed-over-greenghouse-emissions-2022-09-13/>

<https://www.leparisien.fr/environnement/climat-la-russie-ratifie-l-accord-de-paris-macron-salue-une-formidable-nouvelle-24-09-2019-8158371.php>

<https://www.touteurope.eu/environnement/union-europeenne-chine-etats-unis-qui-emet-le-plus-de-gaz-a-effet-de-serre/>

Faits : En septembre 2019, la Russie signe une résolution gouvernementale par laquelle le pays adhère définitivement à l'Accord de Paris de 2015, qui oblige les Etats signataires à s'efforcer de maintenir la hausse des températures par rapport aux niveaux préindustriels en-dessous de 2°C, tout en essayant de la contenir à 1,5°C. En 2020, Vladimir Poutine produit un décret concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Russie d'ici 2030 et le gouvernement présente en 2021 une stratégie bas-carbone pour 2050. Ces mesures sont jugées insuffisantes par les demandeurs qui estiment que la Russie est consciente depuis de nombreuses décennies du risque posé par le changement climatique et n'y apporte pas de réponse suffisante.



Procédure : Le 16 septembre 2022, le Groupe Helsinki de Moscou, Ecodefense et dix-huit personnes présentent une demande devant la Cour Suprême russe, afin que les mesures prises par le pays en matière de réduction des émissions soient reconnues insuffisantes et qu'il lui soit fait obligation de prendre des mesures de réduction des émissions de carbone permettant d'atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. Le 10 octobre 2022, la Cour Suprême rejette cette demande, refusant de l'examiner réellement.

Moyens :

1. Sur la forme : Aucun problème de procédure n'est soulevé par les demandeurs.

2. Sur le fond : Les demandeurs critiquent le décret pris par Poutine en 2020 et la stratégie bas-carbone présentée par le gouvernement, les jugeant largement insuffisants. L'Etat prévoit d'atteindre un niveau d'émission de dioxyde de carbone de 1 830 millions de tonnes d'ici 2050, tandis que celui-ci devrait atteindre les 157 millions de tonnes pour respecter les Accords de Paris.

Selon les demandeurs, l'inaction climatique du gouvernement russe viole les droits constitutionnels des citoyens ainsi que la Convention européenne des droits de l'Homme. Ils avancent que cette inaction met en danger la vie d'un « nombre indéterminé » d'individus.

Les demandeurs souhaitent que la Cour Suprême admette que les objectifs énoncés par la Russie ne sont pas suffisants pour que le pays respecte les obligations que lui impose le droit international en matière de lutte contre le changement climatique. Ils veulent que la Cour ordonne au gouvernement de déterminer de nouveaux objectifs qui soient en phase avec ceux de l'Accord de Paris.

Problème juridique : La question à laquelle la Cour Suprême de Russie n'a pas souhaité répondre peut finalement être résumée comme ce qui suit :

Les objectifs que s'est fixé la Russie en termes de lutte contre le réchauffement climatique sont-ils suffisants au regard de ses engagements internationaux et de la protection qu'elle doit offrir à ses citoyens selon la Constitution russe ?

Solution : La Cour Suprême n'a pas apporté de réponses aux requêtes formulées par les demandeurs puisqu'elle a estimé que la demande n'était pas recevable, sans donner davantage d'explications.

Commentaire : Jugeant le système juridique russe incapable d'apporter des réponses à leurs allégations, les vingt demandeurs décident de porter en septembre 2023 une requête devant la Cour européenne des droits de l'Homme (Cour EDH). Malgré le fait que la Russie ait cessé d'être partie à la Convention européenne des droits de l'Homme le 16 septembre 2022, la Cour demeure compétente « pour examiner les requêtes contre la Russie concernant des actions ou omissions survenues jusqu'au 16 septembre 2021¹ ».



Les demandeurs entendent soulever devant la Cour EDH¹ le manque de réaction du gouvernement russe face au dérèglement climatique, mais également la violation par l'Etat russe de leur droit à formuler une demande devant cette Cour, estimant que la Russie cherche à les faire taire. En effet, le 25 janvier 2023, le Groupe Helsinki de Moscou est dissous par le tribunal municipal de Moscou, sur demande du ministère de la Justice russe, fondées sur de prétendues violations commises par l'organisation qui aurait outrepassé ses compétences statutaires.

La Russie se place en cinquième position des pays les plus émetteurs de gaz à effet de serre², derrière la Chine, les Etats-Unis, l'Inde et l'Union Européenne². La réaction des organisations et ONG russes qui prend ici la forme d'une action en justice démontre que son manque de réaction face à l'urgence climatique préoccupe de plus en plus l'opinion publique. Face à l'inertie politique, ce sont des citoyens qui se saisissent de la question, tentant de mettre les recours juridiques dont ils disposent au service de la lutte contre le réchauffement climatique. Il faut désormais attendre la réponse de la Cour EDH.

**Article rédigé par Agathe Saint-Girons, étudiante en Droit international et bénévole
NAAT**

¹ <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/russia-ceases-to-be-party-to-the-european-convention-on-human-rights>

²

<https://www.touteurope.eu/environnement/union-europeenne-chine-etats-unis-qui-emet-le-plus-de-gaz-a-effet-de-serre/>